

Réunion du collectif du 4 octobre 2024
14 heures chez Christine Chalut

Présents : Didier, Jocelyne, Myriam, Olivier M., Mady

Excusés : Fran, Geneviève, Murielle.

Ordre du jour :

Mises en place par rapport aux remarques d'Estelle :

Un « Qui fait quoi » des différentes tâches à effectuer et des personnes dédiées sera effectué pour faciliter la compréhension du fonctionnement aussi bien des bénévoles que des salariés. Le collectif s'en charge.

Classeurs à gommettes rouge et vert placés derrière la caisse: Il faut voir s'ils sont évoqués dans la Pas à pas.

Hygiène : Revoir les affiches concernant l'hygiène en essayant de les centraliser.

Nettoyage au niveau des bidons vides dans tout le magasin.

Mady s'occupe de changer les pièces défectueuses de l'aspirateur s'il y en a et Olivier se charge du matériel de lavage du sol.

Nettoyer le sol du magasin le jeudi après-midi avant l'arrivée des clients : à écrire au Pas à pas.

Pour les mites, les stocks seront désormais gardés à la cave. Il faut garder des seaux pour ce stockage.

Location face à l'Alternateur : Olivier se charge de contacter le propriétaire.

Vitrine de l'Alternateur : Olivier va prévenir le propriétaire qu'un maçon doit intervenir et lui enverra le devis car ce sera à sa charge.

Compte rendu de Martine : Olivier pense que l'écart entre les stocks de janvier et de juin (4 000 euros) peut venir des commandes d'alcool faites entre les deux.

(à vérifier sur le drive). **Après vérifications par Jocelyne, Myriam et Mady le stock de juin était plus important que celui du 31 décembre donc l'écart est justifié (vérifié par l'addition des postes les plus importants).**

Le mail de Jocelyne est : jocelyne.loquien@orange.fr

Le bénéfice de plus de 9 000 euros annoncé par Martine (hors paiement des salaires de juillet à septembre) fait penser que tout va bien.

Travail du collectif au sujet des textes régissant l'Alternateur :

Statuts : Des points de détail à revoir attendront la future mouture des statuts.

Lors de la constitution du prochain collectif au moment de l'AG, il faudra que soient désignés deux responsables des comptes et deux dépositaires des signatures pour être en accord avec les statuts. Il faudra également utiliser le mot »adhérent« au lieu de »membre«.

Règlement intérieur : Modifiable par l'AG il entre en

vigueur dès les modifications. Il faut remplacer le mot »membre « par adhérent toutes les fois qu'il est utilisé. Dans le point 4 : « Il n'y a pas de hiérarchie dans le collectif entre les adhérents et dans les commissions » pourra être remplacé par « Il n'y a pas de hiérarchie entre les adhérents du collectif ou des commissions ».

Point à discuter : voir le document élaboré par le collectif.

: revoir calendrier des cotisations

: revoir l'adhésion des moins de 16 ans.

: revoir adhésion gratuite des jeunes de « L'argent de Poche » et voir avec Maif pour autorisation des parents.

: revoir la liste des commissions et la mettre à jour.

: revoir la phrase concernant les boissons alcoolisées.

Chartre : Rien d'illogique, quelques points de détail à rediscuter.

Anniversaire de l'Alternateur vendredi 11 octobre : Sophie fait un gâteau. Jocelyne apportera les boissons prises à l'Alternateur. Mady apportera du pain et du fromage.

Prochaine réunion
mercredi 13 novembre à 14 heures
chez Christine Chalut.